

CATALOGUE DES FORMATIONS

AU SERVICE DES ÉLU(E)S
EN CHARGE DU SPORT

2025

POLITIQUE SPORTIVE | BILAN DU MANDAT | PROJET SPORTIF LOCAL
RESPONSABILITÉ | SPORT & ENVIRONNEMENT | FINANCEMENTS



INTRODUCTION

L'organisme de formation ANDES



LES FORMATIONS

à partir du
11 février

Le cycle de formations professionnelles ANDES & OLBIA formation

28 janvier
Nantes (44)

F1. Repenser sa relation entre la collectivité et ses clubs locaux

18 février
Selestat (67)

F2. Les différentes sources de financements
pour mes équipements sportifs

19 février
Belfort (90)

F3. Les différentes sources de financements
pour mes équipements sportifs avec l'AMF90



Cliquez
sur l'item de
votre choix

12 mars
Meudon (92)

F4. Les étapes essentielles du bilan de son mandat

26 mars
Pechbonnieu (31)

F5. Développer une politique de Sport Santé avec HGI ATD31

8 avril
Toulouse (31)

F6. Les différentes sources de financements
pour mes équipements sportifs.

15 avril
Visio

F7. Repenser sa relation entre la collectivité et ses clubs locaux

23 avril
Romans-sur-Isère (26)

F8. Définir son projet sportif local :
du bilan de son mandat à sa construction

17 mai
Limoges (87)

F9.1 Améliorer sa communication et sa prise de parole en public

F9.2 La responsabilité juridique de l'élu(e)

3 juin
Tours (37)

F10. Repenser sa relation entre la collectivité et ses clubs locaux

24 juin
Deauville (14)

F11. Engager sa collectivité dans une démarche de réutilisation de l'eau

LES INFORMATIONS GÉNÉRALES



Le droit à la formation des élu(e)s locaux

Formation financée par les collectivités

DIF élus (DIFE) : Droit Individuel à la formation des élu(e)s locaux.



L'organisme de formation ANDES

Le rôle et la place des activités physiques et sportives dans la société est de plus en plus prégnant. Les enjeux transversaux du sport, en matière de social, d'éducation, de santé mais aussi d'attractivité des territoires ont toute leur place dans le débat politique de la cité. Au-delà, les attentes, la « façon de consommer le sport », la nature des activités mais aussi les équipements sportifs évoluent constamment. Les collectivités locales, en tant que premiers financeurs publics du sport en France, se doivent d'être dans une posture d'adaptation, et de réflexion constante pour faire évoluer leur politique sportive afin de répondre aux besoins de leurs concitoyens.

Pour les aider dans la mise en place de leur politique sportive et plus globalement dans leur quotidien, l'ANDES a choisi depuis 25 ans de les accompagner en leur proposant tout un panel de services, d'outils et d'expertises techniques pour la réalisation de leurs projets sportifs. Présente en France métropolitaine et en Outre-mer, le réseau ainsi constitué de près de 8 000 villes et intercommunalités, alimente continuellement le centre de ressources de partages d'expériences et contribue à renforcer l'expertise technique des dossiers thématiques traités.

C'est tout naturellement que l'ANDES a fait le choix de se positionner comme organisme de formation, permettant à ses adhérents mais aussi à tout élu le souhaitant de bénéficier d'un accompagnement adapté et personnalisé tout au long du mandat. En effet, forte de son expérience et des formateurs sollicités (au sein de son réseau ou extérieur), l'ANDES vous propose de bénéficier d'une offre de formation élargie, vous apportant des clés de compréhension, des outils et des connaissances techniques et juridiques pour favoriser la mise en œuvre opérationnelle de vos actions et projets. C'est également un moyen de pouvoir partager son expérience personnelle avec des collègues élu(e)s et de se créer un réseau d'entraide.

Depuis 2022, une centaine d'élus locaux nous font confiance annuellement en nous accordant, au cours d'une des nombreuses formations organisées sur le territoire français, leur confiance pour leur montée en compétence et leurs connaissances. Dans la dernière ligne droite de votre mandat d'élu (2026), l'organisme de formation ANDES vous propose de nouvelles offres de formation autour du bilan de vos projets et de votre mandat.

Édito

Mes chèr(e)s collègues,
Mes chèr(e)s ami(e)s,

L'année 2024 aura permis à l'ANDES de former près de 150 élus locaux issus de métropole et des territoires ultramarins, ce qui témoigne de l'importance de ce nouveau service de notre réseau. Nous remercions toutes les collectivités et leurs élus de la confiance accordée à l'ANDES pour contribuer à leur formation continue et à leur montée en compétences. A l'aune des prochaines échéances municipales, les élus locaux doivent se projeter, dès cette année 2025, sur les moyens à mettre en œuvre pour développer le sport partout, pour toutes et tous, en se servant de l'expérience acquise tout au long de ce mandat.

En ce sens, notre catalogue de formations s'adaptera également à ce calendrier électoral et proposera pour ce 1er semestre 2025 de nombreuses formations autour du bilan de son mandat et du projet sportif local. En cette période budgétaire tendue pour les collectivités locales, nous n'oublierons pas les formations tant attendues par nos élus sur le financement des équipements sportifs et sur l'accompagnement de ses clubs sportifs locaux. Enfin, nous reconduirons pour la 3ème année consécutive le cycle de formations professionnelles « S'approprier les enjeux stratégiques du sport », programme co-construit avec notre partenaire Olbia Formation. Faire le choix de se former en 2025 avec l'ANDES, c'est s'assurer la meilleure préparation possible pour la fin de son mandat et une montée en compétences dans un réseau fort de plus de 25 ans d'expertises et de partages d'expériences. Les connaissances et les compétences que les élu(e)s pourront acquérir au travers de notre organisme de formation seront gage de sérénité au quotidien pour la mise en œuvre d'une politique sportive locale travaillée et en cohérence avec les enjeux identifiés sur le territoire. Le service formation de l'ANDES reste à votre disposition pour échanger sur vos besoins en matière de formation.

Je vous souhaite de bonnes formations !



Patrick APPERE,
Président de l'ANDES

LES FORMATIONS

DATES ET THÉMATIQUES

Le cycle de formations ANDES/OLBIA

4^{ème} promotion

Début
le 11 février

S'approprier les enjeux
stratégiques du sport

28 janvier
Nantes (44)

F1. Repenser sa relation entre la collectivité
et ses clubs locaux

18 février
Selestat (67)

F2. Les différentes sources de financements
pour mes équipements sportifs

19 février
Belfort (90)

F3. Les différentes sources de
financements pour mes équipements
sportifs avec l'AMF90

12 mars
Meudon (92)

F4. Les étapes essentielles du bilan
de son mandat

26 mars
Pechbonnieu (31)

F5. Développer une politique de Sport Santé
avec HGI / ATD31

8 avril
Toulouse (31)

F6. Les différentes sources de financements
pour mes équipements sportifs.

15 avril
Visio

F7. Repenser sa relation entre la collectivité
et ses clubs locaux

23 avril
Romans-sur-Isère (26)

F8. Définir son projet sportif local : du bilan de
son mandat à sa construction

17 mai
Limoges (87)

F9.1 Améliorer sa communication et sa prise de
parole en public

F9.2 La responsabilité juridique de l'élu(e)

3 juin
Tours (37)

F10. Repenser sa relation entre la collectivité et
ses clubs locaux

24 juin
Deauville (14)

F11. Engager sa collectivité dans une démarche
de réutilisation de l'eau

MODALITÉS D'INSCRIPTION



Comment s'inscrire aux formations ANDES ?

Pour s'inscrire aux formations proposées par l'ANDES, suivez les étapes ci-dessous :

Prendre contact avec notre organisme de formation ANDES

Jérôme PY, Chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | 05 34 43 05 18 | formation@andes.fr

Compléter et envoyer le formulaire d'inscription disponible sur le site de l'ANDES | andes.fr/formations/organisme-de-formation/

En fonction du mode de financement choisi :

- **Financement collectivité** : retour devis et convention signée
- **Mobilisation du DIFE** : démarche sur espace www.moncompteformation.gouv.fr
- **Financement personnel** : retour contrat et devis signé

Réception de la convocation par mail (consultez vos mails une dizaine de jours avant la date de la formation)



S'inscrire

ANDES x OLBIA FORMATION

L'ANDES et Olbia FORMATION, continuent d'associer leurs compétences et renouvellent la formation pour les élusdes collectivités territoriales en charge du sport.

S'APPROPRIER LES ENJEUX STRATÉGIQUES DU SPORT

Objectifs

- > Décrypter l'environnement institutionnel et économique du secteur sportif
- > Comprendre et analyser les enjeux et les spécificités du secteur
- > Appréhender les jeux d'acteurs et leur rôle au regard de l'organisation d'appartenance

Modules

11/03 Acteurs et gouvernance du sport
01/04 Sport de haut niveau,semi-pro et professionnel
29/04 Projet sportif territorial

20/05 Financement et modèle économique
10/06 Les équipements et espaces publics
01/07 Les événements sportifs

Modalités

21 h de formation sur 5 mois
5 modules en distanciel
1 module en présentiel

15 participants maximum
1 session thématique environ toutes les 3 semaines
Des modules de formation de **17h00 à 19h30**

Tarifs

1 700 € pour les **adhérents** ANDES | **2 100 €** pour les **non-adhérents** ANDES



Plus d'informations en contactant :

Jérôme PY | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr
ou sur notre [site internet](#)



Témoignages

« Ce cycle de formation qui alterne des temps de préparation personnelle à partir de dossiers bien conçus, des temps en distanciel avec des intervenant(e)s expert(e)s sur les six thématiques abordées et une demie journée en présentiel m'a permis de mieux comprendre les enjeux du sport en France et de confronter cela à la politique sportive de ma collectivité. Ce que j'ai également fort apprécié, c'est la rencontre avec d'autres élu-es du territoire et de partager avec elles et eux, questionnements, difficultés, projets, actions, ... Je conseille le suivi de ce programme notamment aux élu-es qui débutent un mandat. »



Céline MENNETRIER
Adjoint au maire - Grenoble (38)

« L'alliance Olbia/ANDES pour le cycle de formation m'a permis de confronter le projet sportif du territoire Rémois et de ma Région, à l'organisation sportive nationale. L'intervention de personnalités reconnues et de techniciens du Sport m'a donné l'occasion de saisir de nouvelles clés pour créer des projets locaux plus forts et innovants »



Raphaël BLANCHARD
Adjoint au maire - Reims (51)

F1. Repenser sa relation entre la collectivité et ses clubs locaux

Date : mardi 28 janvier 2025

Lieu : Nantes (44)

Durée : 10h00 - 16h00

Salle annexe du palais des Sports de Beaulieu

Présentation

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont connu un large succès auprès des Français. Sur cet élan médiatique, la pratique sportive connaît un rebond non négligeable entraînant une augmentation du nombre de pratiquants en club et de sportifs en pratique sportive autonome. Dans le même temps, le contexte budgétaire des collectivités locales se tend. Propriétaires de 80 % des équipements sportifs, les collectivités locales sont au cœur des sollicitations de ses clubs sportifs. Pour répondre à leurs préoccupations et s'adapter aux besoins locaux, les élus devront relever les défis d'accueil des pratiquants au sein des clubs, des subventions aux associations et des équipements sportifs. Pour cela l'élu local pourra s'appuyer sur des dispositifs et des ressources lui permettant d'entretenir une relation de confiance avec ses associations.

Contenu

- Les chiffres clés de la pratique sportive post-jeux ;
- L'évolution des besoins et attentes exprimés ;
- La mise à disposition des équipements sportifs, les conventionnements, les autres soutiens possibles, ...
- Les critères d'attribution des subventions ;
- La relation club professionnel / collectivité au travers du prisme des équipements sportifs
- Le schéma directeur et PPI : Démarche à plus long terme

Intervenants

- Jean MONTAVILLE, Maire-adjoint en charge des sports de la Ville de Pornic (44).
- Sébastien ALLAIN, Maire-adjoint en charge des sports de la Ville de La Roche sur Yon (85) – à confirmer
- Eric BOUQUIN, Directeur des Sports de la ville de Nantes (44) et de Nantes Métropole.
- Jérôme PY, Chargé de mission formation à l'ANDES ;
- Autres intervenants et experts dans le domaine ;

OBJECTIFS

Notre formation a pour objectifs de apporter un éclairage à l'élu local sur l'évolution des pratiques sportives et des outils lui permettant d'accompagner ses clubs sportifs locaux.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Partages d'expériences et témoignages d'élus locaux ;
- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants ;
- Rapports d'expertises dans la thématique.

TARIFS

Adhérents : 300 €

Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable
avec repas inclus

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard
lundi 13 janvier 2025



Je m'inscris

Date limite : mardi 21 janvier 2025

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr



F2. Les différentes sources de financements pour mes équipements sportifs

Date : mardi 18 février 2025

Lieu : Selestat (67)

Durée : 10h00 - 16h00

Complexe Sportif Charlemagne – 17, avenue du Docteur Charles HOUILLON – 67600 SELESTAT

Présentation

Dans le cadre de cette formation, l'ANDES propose à l'élu en charge du sport de connaître les différents acteurs publics et privés du sport en France. À l'issue de la formation, les participants sauront identifier les différentes sources de financement de leur projet de rénovation et de création d'équipement sportif, ainsi que les démarches à mettre en œuvre pour toutes demandes de subventions. Pour répondre à la demande de différents financeurs, le prochain projet sportif local devra intégrer le PPI de ses équipements sportifs.

Contenu

- Les chiffres clés sur les équipements sportifs en France ;
- Schéma directeur et PPI : démarche à plus long terme intégré au projet sportif local
- Le plan 5000 équipements – période 2024 à 2026
- Les autres sources de financements publics (Europe, Etat, Région, Département, EPCI, ...)
- Les autres sources de financements : le privé, le mécénat, le crowdfunding, les fédérations, ...
- Les critères d'éligibilité et les démarches administratives

Intervenants

- Grégoire MICHEL, Délégué territorial à la Fondation du Sport Français ;
- Thibault MARGOLLES, Conseiller en développement des politiques sportives et référent équipements à la SDJES du Bas-Rhin (67) ;
- Jérôme PY, Chargé de mission formation à l'ANDES ;
- Elu(e) en charge des sports et autres experts.

OBJECTIFS

Notre formation a pour objectifs de balayer l'ensemble des solutions permettant à l'élu local de financer la création ou la rénovation de ses équipements sportifs.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Partages d'expériences et témoignages d'élus locaux ;
- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants ;
- Rapports d'expertises dans la thématique.

TARIFS

Adhérents : 300 €

Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable
avec repas inclus

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard
lundi 3 février 2025



Je m'inscris

Date limite : mardi 11 février 2025

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr



F3. Les différentes sources de financements pour mes équipements sportifs

Date : mercredi 19 février 2025

Lieu : Belfort (90)

Durée : 9h00 - 12h00

Maison des communes - 29, boulevard Anatole France - 90 000 BELFORT

Présentation

Dans le cadre de cette formation, l'ANDES propose à l'élu en charge du sport de connaître les différents acteurs publics et privés du sport en France. A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les différentes sources de financement de leur projet de rénovation et de création d'équipement sportif, ainsi que les démarches à mettre en œuvre pour toutes demandes de subventions. Pour répondre à la demande de différents financeurs, le prochain projet sportif local devra intégrer le PPI de ses équipements sportifs.

Contenu

- Les chiffres clés sur les équipements sportifs en France ;
- Schéma directeur et PPI : démarche à plus long terme intégré au projet sportif local
- Le plan 5000 équipements – période 2024 à 2026
- Les autres sources de financements publics (Europe, Etat, Région, Département, EPCI, ...)
- Les autres sources de financements : le privé, le mécénat, le crowdfunding, les fédérations, ...
- Les critères d'éligibilité et les démarches administratives.

Intervenants

- Grégoire MICHEL, Délégué territorial à la Fondation du Sport Français ;
- Antoine GRAVINESE, Référent équipements à la SDJES 90 ;
- Cathy BUGADA, référente ANDES du Jura (39) et Maire-adjointe en charge des sports de la ville d'Arbois (39)
- Jérôme PY, Chargé de mission formation à l'ANDES ;
- Autres intervenants et experts dans le domaine ;

OBJECTIFS

Notre formation a pour objectifs de balayer l'ensemble des solutions permettant à l'élu local de financer la création ou la rénovation de ses équipements sportifs.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Partages d'expériences et témoignages d'élus locaux ;
- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants ;
- Rapports d'expertises dans la thématique.

INSCRIPTION & TARIFS

Se rapprocher de l'AMF90

Céline MOUGIN
cmougin@amf90.fr
03 84 57 65 70

À mobiliser au plus tard
lundi 13 janvier 2025



Plus d'infos



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr



F4. Les étapes essentielles du bilan de son mandat

Date : mercredi 12 mars 2025

Lieu : Meudon (92)

Durée : 10h00 - 16h00

L'Avant-Seine - 3, rue de Martin Pêcheur – 92190 MEUDON

Présentation

Les prochaines élections municipales et communautaires auront lieu en 2026. Ces élections permettront de désigner la prochaine équipe municipale pour un mandat de 6 ans renouvelable. Depuis sa prise de fonction en 2020, l'élu(e) aux sports a mené une politique sportive au sein de son territoire. Malgré les difficultés de début de mandat (Covid et crise énergétique), il est désormais temps d'évaluer l'efficience de son action au travers du bilan de son mandat. Les mois à venir seront cruciaux pour valoriser les actions déployées auprès des administrés et se projeter sereinement dans le prochain mandat municipal. La communication de son bilan est l'une des étapes essentielles au maintien de la confiance au sein de l'équipe municipale, de ses administrés et de ses partenaires. Toutefois, ce bilan du mandat répond à un cadre réglementaire strict, qui en cas de non-respect peut faire annuler l'élection.

Contenu

- Le cadre réglementaire régissant la communication de son bilan ;
- Définir les objectifs du bilan ;
- Savoir évaluer les actions menées au cours de son mandat ;
- Adapter les supports de communication ;
- Communiquer le bilan de son mandat.

Intervenants

- Jean VUILLERMOZ, Ancien adjoint au Maire de la ville de Paris (75) de 2008 à 2014 ;
- Ernest COULANGES, maire-adjoint en charge des Sports de la ville de Villetteuse (93) ;
- Jérôme PY, Chargé de mission formation à l'ANDES ;
- Elu(e) en charge des sports et autres experts.

OBJECTIFS

Notre formation va permettre à l'élu local de définir les contours des futurs enjeux de sa politique sportive et de s'approprier les outils nécessaires à la définition de son projet sportif local.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants : les critères observables, les indicateurs de réussite, les outils d'évaluation.
- Méthodologie pour dresser un bilan objectif des actions menées ;
- Mise en situation, travail de groupes, co-construction des contenus par les apports de connaissance des participants ;
 - Rapports d'expertises
 - Partages d'expériences et témoignages d'élus locaux.

TARIFS

Adhérents : 300 €

Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable avec repas inclus

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard
mardi 25 février 2025



Je m'inscris

Date limite : mardi 5 mars 2025

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr



F5. Développer une politique de Sport Santé

Date : mercredi 26 mars 2025

Lieu : Pechbonnieu (31)

Durée : 9h00 - 17h00

Mairie - salle du Conseil Municipal – 23 route de Saint-Loup Cammas – 31140 PECHBONNIEU

Présentation

Dans un contexte où les comportements sédentaires ont des effets délétères sur la santé des français et que l'inactivité physique est la première cause de décès évitable selon l'OMS, plusieurs plans nationaux de santé publique font la promotion de l'activité physique partout, pour tous et dès le plus jeune âge. En 2024, le sport a été désigné comme Grande Cause Nationale et placé au cœur de nos politiques publiques.

Contenu

- Les chiffres clés et enjeux du sport santé en matière de prévention ;
- Les recommandations et prescription en matière d'activité physique ;
- Le cadre réglementaire du Sport Santé et les dispositifs encouragés par le Ministère des Sports (Sport sur ordonnance, cours d'école active et sportive, Maisons sport santé, SRAV, Savoir-Nager, ...)
- Le rôle des collectivités territoriales dans le sport en France ;
- Les différents acteurs du domaine de la santé, du social et du secteur associatif à associer une démarche de sport santé ;
- Les différentes sources de financement ;
- Les retours d'expérience de communes ;

Intervenants

- David COMMUNAL, Maître de conférences associé APA Université Toulouse III
- Wara BRIET, référente Sport Santé à la SDJES 31
- Jérôme GARCIA, Maire-adjoint en charge des Sports de la ville de Revel (31)
- Autre élu(e) en charge du sport et autres intervenants dans le domaine ;
- Jérôme PY, Chargé de mission formation à l'ANDES ;

OBJECTIFS

Dans le cadre de cette formation, Haute-Garonne Ingénierie et l'ANDES souhaitent sensibiliser l'élu(e) local(e) aux enjeux du Sport Santé et faire acquérir une compréhension de son écosystème. A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les acteurs, les besoins, les publics cibles et seront en mesure de concevoir une démarche de sport santé sur leur territoire.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants
 - Mise en situation, travail de groupes, co-construction des contenus par les apports de connaissance des participants ;
 - Partages d'expériences et témoignages d'élus locaux.

INSCRIPTION & TARIFS

Prendre contact avec
HGI / ATD 31

Ana Belen FRAS LOPEZ
anabelen.fraslopez@atd31.fr
05 32 53 65 22

Plus d'infos



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr



F6. Les différentes sources de financements pour mes équipements sportifs

Date : mardi 8 avril 2025

Lieu : Toulouse (31)

Durée : 10h00 - 16h00

Présentation

Dans le cadre de cette formation, l'ANDES propose à l'élu en charge du sport de connaître les différents acteurs publics et privés du sport en France. A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les différentes sources de financement de leur projet de rénovation et de création d'équipement sportif, ainsi que les démarches à mettre en œuvre pour toutes demandes de subventions.

Pour répondre à la demande de différents financeurs, le prochain projet sportif local devra intégrer le PPI de ses équipements sportifs.

Contenu

- Les chiffres clés sur les équipements sportifs en France ;
- Le schéma directeur et PPI : démarche à plus long terme intégré au projet sportif local
- Le plan 5000 équipements – période 2024 à 2026
- Les autres sources de financements publics (Europe, Etat, Région, Département, EPCI, ...)
- Les autres sources de financements : le privé, le mécénat, le crowdfunding, les fédérations, ...
- Les critères d'éligibilité et les démarches administratives

Intervenants

- Grégoire MICHEL, Délégué territorial à la Fondation du Sport Français ;
- Brigitte MONTERO, Référente équipements à la SDJES de la Haute-Garonne ;
- Jérôme PY, Chargé de mission formation à l'ANDES ;
- Elu(e) en charge des sports et autres experts.

OBJECTIFS

Notre formation a pour objectifs de balayer l'ensemble des solutions permettant à l'élu local de financer la création ou la rénovation de ses équipements sportifs.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Partages d'expériences et témoignages d'élus locaux ;
- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants.
- Rapports d'expertises dans la thématique.

TARIFS

Adhérents : 300 €

Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable avec repas inclus

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard lundi 24 mars 2025



Je m'inscris

Date limite : mardi 1^{er} mars 2025

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr



F7. Repenser sa relation entre la collectivité et ses clubs locaux

Date : mardi 15 avril 2025

Lieu : Visio via Teams

Durée : 17h00 - 19h30 (métropole)

Présentation

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont connu un large succès auprès des Français. Sur cet élan médiatique, la pratique sportive connaît un rebond non négligeable entraînant une augmentation du nombre de pratiquants en club et de sportifs en pratique sportive autonome. Dans le même temps, le contexte budgétaire des collectivités locales se tend. En septembre 2024, le ministère des Sports invitait les fédérations à mettre en place une stratégie d'accueil de ces nouveaux pratiquants.

Propriétaires de 80 % des équipements sportifs, les collectivités locales sont au cœur des sollicitations de ses clubs sportifs. Pour répondre à leurs préoccupations et s'adapter aux besoins locaux, les élus devront relever les défis d'accueil des pratiquants au sein des clubs, des subventions aux associations et des équipements sportifs.

Contenu

- La note du Ministère des Sports « Ouvrons grand les clubs à la rentrée sportive 2024-2025 »
- Les chiffres clés de la pratique sportive post-jeux ;
- L'évolution des besoins et attentes exprimés ;
- La mise à disposition des équipements sportifs, les conventionnements, les autres soutiens possibles, ...
- Les critères d'attribution des subventions ;
- Le schéma directeur et PPI : Démarche à plus long terme

Intervenants

- Jérôme PY, Chargé de mission formation à l'ANDES ;
- Elu(e) en charge des sports ;
- Autres intervenants et experts dans le domaine ;

OBJECTIFS

Notre formation a pour objectifs de proposer à l'élu local de connaître l'évolution des pratiques sportives et d'en anticiper les futures demandes, tout en apportant des solutions concrètes aux demandes de ses clubs sportifs.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Partages d'expériences et témoignages entre pairs ;
- Ateliers de co-construction des contenus avec les participants ;
- Apports et contenus des intervenants.

TARIFS

Adhérents : 150 €

Non adhérents : 200 €

Prix nets/TVA non applicable
avec repas inclus

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard
lundi 31 mars 2025



Je m'inscris

Date limite : mardi 8 avril 2025

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr



F8. Définir son projet sportif local : du bilan de son mandat à sa construction

Date : mercredi 23 avril 2025

Lieu : Romans-Sur-Isère (26)

Durée : 10h00 - 16h00

: Salle Bodéga – Stade Guillermoz – 45, avenue André Chenier – 26100 ROMANS SUR ISERE

Présentation

A l'aube des élections municipales de 2026, il est l'heure pour les élus locaux de positionner leur candidature dans l'échiquier politique local. Les mois à venir seront cruciaux pour valoriser les actions déployées auprès des administrés et convaincre de la pertinence de son action. Pour se projeter sereinement dans le prochain mandat municipal, l'élu(e) en charge des sports pourra dresser le bilan de son mandat 2020-2026 et son futur projet de campagne. Ce dernier, construit autour du diagnostic sportif territorial, s'appuiera essentiellement sur la définition du projet sportif local.

Contenu

- La loi 2022 de démocratisation du sport ;
- L'évaluation de ses actions : identifier les réussites et les difficultés rencontrées durant le mandat ;
- La communication de son bilan de mandat ;
- La réalisation d'un état des lieux sportif de son territoire : les éléments-clé du diagnostic ;
- La construction de son projet sportif local : acteurs, appui méthodologique, ...

Intervenants

- **Damien GOT**, Vice-Président de l'ANDES et Maire-adjoint en charge des sports de la ville de Romans-sur-Isère (26) ;
- **Jérôme PY**, Chargé de mission formation à l'ANDES ;
- Autres experts en évaluation des politiques publiques ;
- Elu(e) en charge des sports.

OBJECTIFS

Notre formation va permettre à l'élu local de définir les contours des futurs enjeux de sa politique sportive et de s'approprier les outils nécessaires à la définition de son projet sportif local.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Mise en situation, travail de groupes, co-construction des contenus par les apports de connaissance des participants ;
- Apports théoriques : indicateurs de réussite, outils d'évaluation ;
- Méthodologie pour établir un bilan objectif des actions menées, un diagnostic territorial et son projet sportif local ;
- Partages d'expériences et témoignages d'élus locaux ;
- Travaux internes de l'ANDES ;

TARIFS

Adhérents : 300 €
Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable
avec repas inclus

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard
lundi 7 avril 2025



Je m'inscris

Date limite : lundi 14 avril 2025

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr



F9.1. Améliorer sa communication et sa prise de parole en public

Date : samedi 17 mai 2025

Lieu : Limoges (87)

Durée : 9h30 - 12h00

Présentation

A l'aube des élections municipales de 2026, il est l'heure pour les élus locaux de positionner sa candidature dans l'échiquier politique local. Pour convaincre de la pertinence de son action et faciliter sa réélection, l'élue(e) en charge des sports pourra dresser le bilan de son mandat 2020-2026 et son futur projet de campagne.

Ce dernier, construit autour du diagnostic sportif territorial, s'appuiera essentiellement sur la définition du projet sportif local. Que ce soit le bilan de son action ou son futur projet de campagne, l'élue local sera amené à communiquer ses actions passées et futures à différents interlocuteurs.

Contenu

- Les enjeux d'une communication adaptée aux interlocuteurs (maires, administrés, partenaires,...)
- Les fondamentaux de la communication publique ;
- La structuration de sa pensée au travers du bilan de son mandat ;
- La maîtrise de son discours : communication verbale et non-verbale ;

Intervenants

- Jérôme PY, Chargé de mission formation à l'ANDES ;
- Elu(e) en charge des sports ;
- Experts en communication

OBJECTIFS

Notre formation va permettre à l'élue local de s'approprier les outils nécessaires à la définition de son projet sportif local ainsi que les outils lui permettant de mieux communiquer son bilan de mandat.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Travail de réflexion collective sur les enjeux de la communication en fonction de l'interlocuteur ;
- Apports et supports de formation des intervenants ;
- Ateliers de mise en pratique ;

TARIFS

Adhérents : 150 €

Non adhérents : 200 €

Prix nets/TVA non applicable
avec repas inclus

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard
mercredi 30 avril 2025



Je m'inscris

Date limite : mercredi 7 avril 2025

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr



F9.2. La responsabilité juridique de l'élu(e)

Date : samedi 17 mai 2025

Lieu : Limoges (87)

Durée : 9h30 - 12h00

Présentation

Etre élu, c'est avant tout être au service de tous les concitoyens en menant une politique sportive en cohérence avec son territoire. Ainsi dans le cadre de leurs fonctions, les élus des collectivités locales sont amenés à prendre un certain nombre de décisions. Pour se prémunir des risques induits par leurs fonctions, il est préférable que les élus connaissent le cadre réglementaire et les jurisprudences dans lesquels ils évoluent. De plus, à l'approche de la fin du mandat, l'élu devra apporter une attention particulière à la réglementation en matière de communication du bilan de son mandat.

Contenu

- **La définition des régimes de responsabilité : administrative** (pouvoir de police, responsabilité pour faute et sans faute, ...), **puis pénale des personnes physiques** (gestion de fait, prise illégale d'intérêt,...) **et morales**.
- **Le contexte réglementaire : le principe de neutralité, les jurisprudences, ...**
- **Les recours en cas de conflit, les points de vigilance,**
- **La mise en conformité des ERP ;**
- **Focus sur la réglementation en matière de communication du bilan de mandat : les textes de références du code électoral, les publications autorisées, les risques encourus, ...**

Intervenants

- Jérôme PY, Chargé de mission formation à l'ANDES ;
- Autres experts juridiques ;
- Elu(e) en charge des sports.

OBJECTIFS

Notre formation a pour objectifs de préciser le cadre réglementaire et les jurisprudences régissant le cadre d'évolution de l'élu local, de repérer les problématiques et de les sensibiliser aux bonnes pratiques.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports et supports de formation des intervenants ;
- Exemples de cas concrets, de jurisprudences ;
- Témoignages et partage d'expérience d'élus locaux ;
- Questions / réponses aux participants ;

TARIFS

Adhérents : 300 €
Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable
avec repas inclus

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard
mercredi 30 avril 2025



Je m'inscris

Date limite : mercredi 30 avril 2025

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr



F10. Repenser sa relation entre la collectivité et ses clubs locaux

Date : mardi 3 juin 2025

Lieu : Tours (37)

Durée : 10h00 - 16h00

Patinoire municipale - 27 rue de l'Elysée - 37000 TOURS

Présentation

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont connu un large succès auprès des Français. Sur cet élan médiatique, la pratique sportive connaît un rebond non négligeable entraînant une augmentation du nombre de pratiquants en club et de sportifs en pratique sportive autonome. Dans le même temps, le contexte budgétaire des collectivités locales se tend.

Propriétaires de 80 % des équipements sportifs, les collectivités locales sont au cœur des sollicitations de ses clubs sportifs. Pour répondre à leurs préoccupations et s'adapter aux besoins locaux, les élus devront relever les défis d'accueil des pratiquants au sein des clubs, des subventions aux associations et des équipements sportifs. Pour cela l'élu local pourra s'appuyer sur des dispositifs et des ressources lui permettant d'entretenir une relation de confiance avec ses associations.

Contenu

- Les chiffres clés de la pratique sportive post-jeux ;
- L'évolution des besoins et attentes exprimés ;
- La mise à disposition des équipements sportifs, les conventionnements, les autres soutiens possibles, ...
- Les critères d'attribution des subventions ;
- La relation club professionnel / collectivité au travers du prisme des équipements sportifs
- Le schéma directeur et PPI : Démarche à plus long terme

Intervenants

- Frédéric LECLERC, Maire-adjoint en charge des Sports de la Ville de Montlouis-sur-Loire (37) – à confirmer
- Joël PATIN, Maire-adjoint en charge des Sports de la Ville de Blois (41) – à confirmer
- Jérôme PY, Chargé de mission formation à l'ANDES
- Autres intervenants et experts dans le domaine ;

OBJECTIFS

Notre formation a pour objectifs d'apporter un éclairage à l'élu local sur l'évolution des pratiques sportives et des outils lui permettant d'accompagner ses clubs sportifs locaux.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Partage d'expériences et témoignages entre pairs ;
- Ateliers de co-construction des contenus avec les participants ;
- Apports et contenus des intervenants.

TARIFS

Adhérents : 300 €

Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable
avec repas inclus

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard
lundi 19 mai 2025



Je m'inscris

Date limite : mardi 27 mai 2025

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr



F12. Engager sa collectivité dans une démarche de réutilisation de l'eau

Date : mardi 24 juin 2025

Lieu : Deauville (14)

Durée : 10h00 - 16h00

Présentation

Les différentes sécheresses de 2022 et 2023 nous ont fait prendre conscience de la nécessité de préservation de l'eau. Ce bien si précieux pour notre planète et indispensable à l'homme n'est pas une ressource inépuisable. En ce sens, les restrictions d'eau connues lors des années de sécheresse ont obligé l'ensemble des consommateurs à repenser son utilisation. Les collectivités locales, au centre de toutes les attentions, doivent également s'approprier le problème afin d'éviter des coupures et autres restrictions d'eau. Ces dernières, propriétaires de 80 % des équipements sportifs en France, doivent donc repenser la manière dont l'eau est utilisée lors de la pratique sportive. La suppression des vidanges obligatoires dans les piscines publiques constitue une vraie avancée dans le domaine. Toutefois, les élus locaux doivent aujourd'hui engager leur collectivité dans une réflexion collective puis une mise en action de réutilisation de l'eau.

Contenu

- Le cadre réglementaire et les enjeux écologiques ;
- La suppression des vidanges obligatoires des piscines publiques ;
- La gestion des eaux pluviales ;
- La maîtrise des consommations d'eau
- La réutilisation de l'eau dans les équipements sportifs : les contraintes et les solutions.

Intervenants

- Lydie PERRILLAT, Direction du développement durable chez VEOLIA Eau France ;
- Philippe BEHUET, Maire-adjoint en charge des sports de la ville de Deauville (14) – à confirmer ;
- Jérôme PY, Chargé de mission formation à l'ANDES ;
- Autres intervenants et experts dans le domaine ;

OBJECTIFS

Notre formation a pour objectifs de sensibiliser l'élu local à la nécessité de s'approprier la problématique hydrique et de lui apporter des solutions concrètes en matière d'économie et de réutilisation de l'eau.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports et contenus de présentation des intervenants ;
- Partage d'expériences et témoignages entre pairs ;
- Ateliers de co-construction des contenus avec les participants ;

TARIFS

Adhérents : 300 €
Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable
avec repas inclus

Formation éligible au DIFE

À mobiliser au plus tard
vendredi 6 juin 2025



Je m'inscris

Date limite : mardi 17 juin 2025

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr



Le droit à la formation des élu(e)s locaux

L'organisme de formation ANDES est agréé par le Ministère de la Cohésion des Territoires pour la formation des élu(e)s locaux pour la période 2023 à 2027.

À ce titre, **tous les frais engagés* par l'élu(e) participant à une session de formation sont éligibles au DIFE**. L'élu(e) peut également faire une demande de remboursement auprès de la Caisse des Dépôts afin de profiter de son compte « DIF élus » (cf note explicative et formulaire de demande).

Les formations éligibles :

- Les formations relatives à l'exercice du mandat, pour lequel les organismes qui dispensent les formations doivent être agréées par le ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
- Les formations contribuant à la réinsertion professionnelle des élu(e)s, dont les critères d'éligibilités sont celles du Compte Personnelle de Formation (CPF).

Pour rappel, la durée maximale du « congé formation » de l'élu(e) est de **18 jours** pour toute la durée de son mandat.

Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat

Loi n°2016-341 du 23 mars 2016 visant à permettre l'application aux élus locaux des dispositions relatives au droit individuel à la formation et relative aux conditions d'exercice des mandats des membres des syndicats de communes et des syndicats mixtes

Pour la prise en charge de la formation souhaitée, l'élu(e) en charge du Sport peut mobiliser différents financements :

- **Le financement par sa collectivité**
- **Le Droit Individuel à la Formation des élu(e)s (DIFE)**





La formation financée par sa collectivité

Le budget formation des élus constitue **une dépense obligatoire de la collectivité ou de l'EPCI**. À ce titre un budget annuel de formation des élus est établi.

Elu.e.s concerné.e.s :

Le droit à la formation est ouvert à l'ensemble des élu.e.s des collectivités ou des EPCI.

Montant des crédits formations :

Entre 2% et 20% de l'enveloppe indemnitaire du conseil municipal ou de l'intercommunalité

Frais de formation pris en charge :

- Frais de déplacement (trajet, hébergement, restauration)
- Frais pédagogique
- Compensation perte de revenu (plafonnée à 18 fois 8 heures, à 1 fois et demi la valeur horaire du SMIC, par élu.e et pour la durée du mandat)

Durée du congé formation :

La durée du congé pour formation est de **18 jours pour la durée du mandat**, quel que soit le nombre de mandats que l'élu détient. Le congé est renouvelable en cas de réélection.

La procédure à suivre :

Étape 1 - Présentation d'un devis par l'élu(e) à sa collectivité ou EPCI.
La formation doit être dispensée par un organisme agréé et porter sur l'exercice du mandat

Étape 2 - Acceptation du devis.
Si refus, les motivations sont strictement encadrées et peuvent faire l'objet d'un recours contentieux

Étape 3 - Conclusion d'une convention de formation entre l'organisme et formation et la collectivité

Étape 4 - Réalisation de la formation avec remise d'une attestation de participation à la formation

Étape 5 - Règlement de la facture à l'organisme de formation

Avant la formation





Le droit individuel à la formation des élu(e)s (DIFE)

Il doit permettre à chaque élu(e) d'améliorer ses compétences liées au mandat et/ou à son employabilité future (démarche personnelle sur laquelle la collectivité n'est pas informée).

Formations éligibles

- Les formations relatives à l'exercice du mandat, pour lequel les organismes qui dispensent les formations doivent être agréées par le ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
- Les formations contribuant à la réinsertion professionnelle des élu(e)s, dont les critères d'éligibilité sont ceux du Compte Personnel de Formation (CPF).



Mobiliser le compte formation élu.e :

Depuis janvier 2022, il suffit à l'élu(e).e de s'identifier sur la plateforme : moncompteformation.gouv.fr.

Pour s'identifier, depuis le 25 octobre 2022, il sera nécessaire de créer une identité numérique « France connect+ » via le site <https://lidentitenumérique.laposte.fr/>. France Connect + est une version plus sécurisée de France Connect. Elle est destinée à accéder à des démarches plus sensibles.

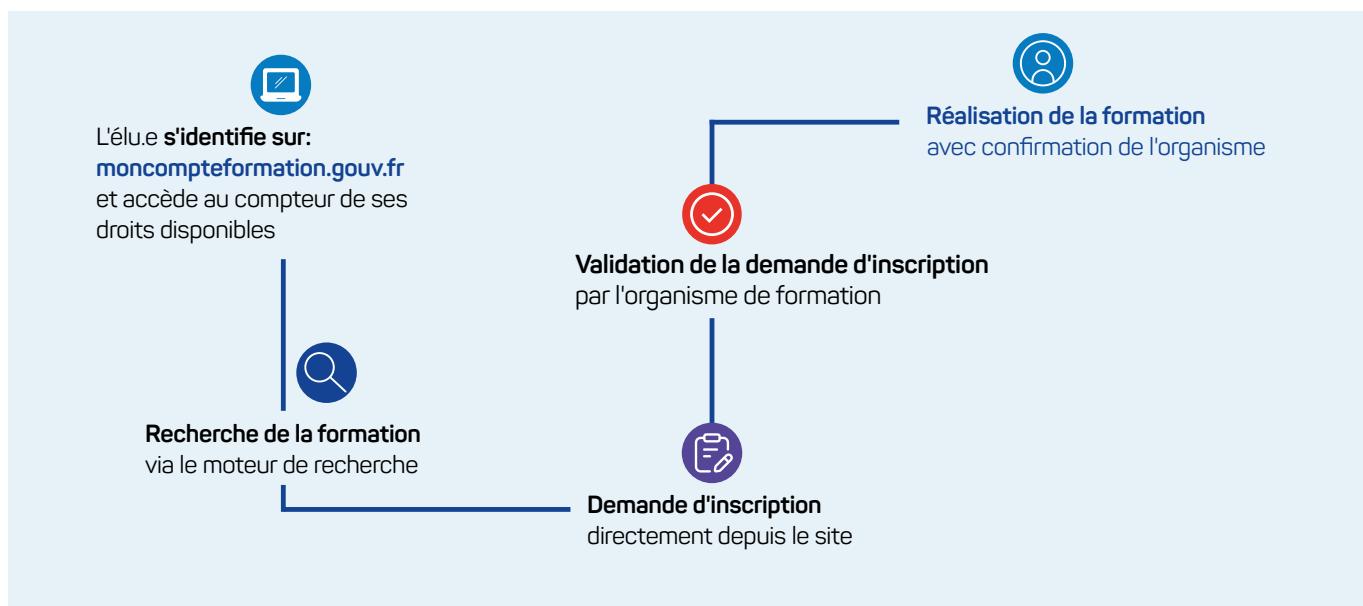
FranceConnect+, comment ça fonctionne ?

L'élu(e).e recherche ensuite sa formation, effectue directement sa demande d'inscription avant que l'organisme puisse valider cette dernière. Pour y accéder : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/qui-peut-utiliser-franceconnect>.

Comment est alimenté Mon Compte Élu ?

- À partir de 2021 et jusqu'en 2022, l'arrêté du 12 juillet 2021 fixe la valeur du DIFE à 400 € par an, avec un plafonnement du compteur de droits à 700 €.
- Courant 2021, les élus municipaux ont converti les 20 heures acquises au titre de leur première année de mandat, soit 300 €, et disposent donc dès cette année jusqu'à 700 € au total sur leur compte DIFE.
- À partir du 1^{er} janvier 2023, le montant annuel du DIFE sera déterminé pour une période de trois ans.

La procédure à suivre :





Association Nationale Des Elus en charge du Sport

Les Espaces Entreprises de Balma Toulouse | BAT 35

18 avenue. Charles de Gaulle 31130 Balma

www.andes.fr | @reseauANDES | @ANDES | @ANDES | @ANDES